



SECTION



AISNE

CAPL n°1 et 2 du 25 juin 2015

Recours en notation au titre de l'année 2015 (Gestion 2014)

Pour l'année 2015 les réserves constituées par la direction locale sont de :

- 1 fois 1 mois pour les inspecteurs ;
- 4 fois 1 mois pour les contrôleurs ;
- 4 fois 1 mois et 1 fois 2 mois pour les agents (cette dernière ne sera pas utilisée puisqu'il n'y a pas de recours déposé en catégorie C).

- CAPL n°1 – Inspecteurs des Finances Publiques :

6 agents faisaient appel de leur notation (faisant suite à 6 recours à l'autorité hiérarchique).

Au terme des débats, 1 agent a obtenu la rectification de l'appréciation de la valeur professionnelle (ex tableau synoptique), de l'appréciation générale, et sa mention d'alerte a été relevée à la cadence moyenne, ce qui a répondu entièrement à sa demande. 1 agent a obtenu une légère modification de son appréciation générale, un troisième a obtenu une modification de sa cadence d'avancement et de l'appréciation de sa valeur professionnelle. Les autres ont vu leur demande rejetée et aucune bonification n'a été distribuée pour celle CAPL

- CAPL n°2 – Contrôleurs des Finances Publiques :

6 agents faisaient appel de leur notation (8 recours à l'autorité hiérarchique).

Au terme des débats un agent a obtenu 1 mois Tous les autres ont vu leur demande rejetée..

*Les élus **FO-DGFIP** ont voté **POUR** lorsque les agents ont obtenu entière satisfaction et **CONTRE** dans les autres cas.*

Concernant l'absence de recours en catégorie C, la direction se plaît à penser que tous les agents sont satisfaits de leur notation, nous pensons au contraire qu'ils sont désabusés et résignés à être les premiers sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires.

Les élus **FO-DGFIP**:

Pour la CAPL n°1 : Michèle Denis – David Wlodarczyk (expert)

Pour la CAPL n°2 : Laurence Renaux – Christelle Dassigny – Sandra Vitel –
Marlène Roguez – David Wlodarczyk (expert)